



## Après les élections britanniques, place au Brexit

Fort de la très nette victoire électorale des conservateurs en Grande-Bretagne, le Premier ministre Boris Johnson peut présenter sans tarder au Parlement l'accord de sortie de l'UE. Le Brexit devrait donc devenir une réalité le 31 janvier 2020. Il n'est toutefois pas certain que M. Johnson sera en mesure, comme promis, de négocier un accord global de libre-échange avec l'UE d'ici la fin de 2020, au terme de la phase de transition. Entretemps, par conséquent, l'insécurité juridique demeure.

Pour le reste, les augures paraissent généralement favorables : les élections législatives en Grande-Bretagne ont clarifié les conditions dans le sens souhaité. Avec au moins 364 sièges, le Parti conservateur détient la majorité absolue et peut maintenant tenir sa promesse électorale du «Get Brexit done».

### INSÉCURITÉ LIÉE A LA SORTIE DE L'UE

Si la réalisation du Brexit promise par le Premier ministre Boris Johnson est un succès, le Royaume-Uni quittera formellement l'Union européenne (UE) le 31 janvier 2020. Ensuite, conformément à l'**accord de retrait**, une «période de mise en œuvre» s'étendra jusqu'à la fin de 2020 entre les deux partenaires, pendant laquelle leurs droits et obligations respectifs ne changeront pas dans un premier temps – ni pour la Suisse, soit dit en passant. Cette phase transitoire peut être prolongée d'un commun accord jusqu'à la fin de 2022.

Sur cette période, le Premier ministre Boris Johnson devra encore s'atteler à la tâche ardue de négocier une solution contractuelle avec l'UE. Pour cela, les délais sont extrêmement serrés et il n'est pas exclu que le Royaume-Uni et/ou l'UE n'y parviennent pas. En pareil cas, on se retrouverait sous la menace d'une situation sans accord. Pour les relations commerciales avec l'UE, cela équivaldrait à un retour au droit basique de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ; autrement dit, une détérioration spectaculaire du statu quo.

## **LA SUISSE A BESOIN EGALEMENT DE CONDITIONS CLAIRES**

Il est aussi dans le plus grand intérêt de la Suisse que le blocage politique puisse à présent être surmonté. Le Brexit n'a pas seulement un impact sur les futures relations de la Suisse avec la Grande-Bretagne ; il projette aussi une ombre sur nos rapports avec l'UE. Nous devons donc espérer ardemment une ratification rapide de l'accord de retrait par le parlement britannique. Au lendemain des élections, les conditions nécessaires à un vote majoritaire sur ce point sont à présent réunies. Dans le cadre de sa stratégie «*mind-the-gap*», la Suisse a elle-même réussi à éviter une situation de vide contractuel et juridique avec la Grande-Bretagne, son sixième partenaire commercial le plus important. Mais même cette formule de continuité est incomplète sans un accord de suivi adéquat entre l'UE et le Royaume-Uni. Ce n'est qu'après le parachèvement du Brexit qu'il sera possible d'approfondir encore nos relations bilatérales avec la Grande-Bretagne.